



ARRETE N° C2026_010
Portant autorisation de cession de place de stationnement d'un
véhicule équipé en taxi N°2

Le Maire de la Commune de Bourron-Marlotte

Vu

- le code des Transports,
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Route,
- la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
- le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
- la lettre de Monsieur Bruno TOUTAIN en date du 03 février 2026 faisant part de son intention de cesser son activité de conducteur de taxi à compter du 05 février 2026 et présentant Monsieur Brahim ABBES pour sa succession,

Considérant

- que Monsieur Bruno TOUTAIN titulaire de l'emplacement n°2 depuis le 28 août 2020 remplit les conditions pour présenter un successeur à titre onéreux,
- que Monsieur Brahim ABBES remplit les conditions pour exercer la profession de conducteur de taxi.

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de stationnement est accordée à Monsieur Brahim ABBES domicilié, 11 chemin des vieilles Postes - 91 000 EVRY, en vue de l'exploitation d'un véhicule équipé en taxi à compter du 05 février 2026.

Article 2 : Monsieur Brahim ABBES aura comme numéro d'ordre le numéro deux.

Article 3 : Cette autorisation pourra être cédée à titre onéreux après cinq années d'exploitation effective et continue.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : Le Maire de la commune de Bourtron-Marlotte, le Service de Police Municipale, le Directeur de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera immédiatement adressée à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne sous-couvert de Monsieur le sous-Préfet de Fontainebleau.

Fait à BOURRON-MARLOTTE, le 03/02/2026

Vitor VALENTE

Maire

